

## **Affiliation en tant que membre ami de l'UTP**

### **L'Union des transports publics**

L'UTP défend les intérêts communs de ses membres face aux autorités et aux tiers. Toutes les entreprises concessionnaires importantes de chemin de fer, de tram, de bus et de navigation sont affiliées en tant que membres ordinaires à l'Union. Des entreprises industrielles ou commerciales ainsi que d'autres institutions intéressées aux transports publics peuvent adhérer à l'UTP en qualité de membres amis. L'Union des transports publics est une société coopérative dont le siège se trouve à Berne.

### **Tâches de l'association**

- Défense des intérêts de ses membres vis-à-vis de la politique, des autorités et des tiers
- Coordination des entreprises de transport dans le cadre de tâches d'intérêt national
- Plateforme pour l'échange d'expériences entre entreprises de transport
- Promotion de transports publics orientés vers la clientèle

### **Avantages en tant que membre ami**

En tant que membre ami, vous profitez des avantages suivants:

- Invitation à l'assemblée générale annuelle (moyennant une contribution normale aux coûts)
- Possibilité de participation à des colloques (moyennant une contribution normale aux coûts)
- Inscription dans la liste des membres (avec description des produits)
- Remise de la liste des membres (sous forme électronique)
- Distribution des adresses des membres sur étiquettes ou sous forme électronique (contre émolument)
- Un envoi publicitaire gratuit par an à tous les membres (max. 4 feuilles A4)
- Remise de brochures spécialisées et de rapports
- Réception de la newsletter de l'UTP
- Accès à l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) à l'unité ou par abonnement avec un rabais de 50 %

### **Conditions**

Le montant de la cotisation annuelle fixé par le comité dépend de l'importance de l'entreprise, et se compose d'au moins deux quotes-parts (actuellement 1800 francs). Il donne droit à la participation d'une personne (et à son accompagnateur/-trice) à l'assemblée générale, sans droit de vote. La participation de représentant(e)s supplémentaires dépend de l'augmentation du nombre de quotes-parts (le montant par quote-part est actuellement de 900 francs).

Selon l'art. 5 des statuts, le comité décide de l'admission sur la base d'une demande d'adhésion écrite. Selon l'art. 6 des statuts, l'affiliation peut être résiliée au 30 juin ou au 31 décembre, moyennant un préavis écrit de trois mois.

## **Demande d'adhésion**

L'entreprise signataire désire adhérer à l'Union des transports publics en qualité de membre ami:

Entreprise .....

Activité .....

Adresse .....

.....

Téléphone .....

Adresse e-mail .....

Site Internet .....

Nom, prénom de la directrice /  
du directeur de l'entreprise .....

Téléphone de la directrice /  
du directeur de l'entreprise .....

Adresse e-mail de la directrice /  
du directeur de l'entreprise .....

La correspondance doit être adressée à:

comme indiqué ci-dessus

une autre adresse: .....

**Contribution annuelle** .....

Remarques .....

.....

.....

.....

**Lieu et date**

**Signature**

.....

.....

## Annexe pour l'inscription dans la liste des membres

Personne de contact .....

Adresse e-mail de la personne de contact .....

Description de l'entreprise (au maximum 400 signes sans les espaces):

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Veuillez cocher la rubrique correspondante:

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Formation et formation continue                | <input type="checkbox"/> Commerce et location                                 |
| <input type="checkbox"/> Conseil et consulting, planification           | <input type="checkbox"/> Infrastructure, édifices stationnaires, génie civil  |
| <input type="checkbox"/> Distributeurs de billets et appareils de vente | <input type="checkbox"/> Technique de gestion et d'information                |
| <input type="checkbox"/> Traitement des données et logiciels            | <input type="checkbox"/> Superstructure                                       |
| <input type="checkbox"/> Services                                       | <input type="checkbox"/> Cartes en plastique                                  |
| <input type="checkbox"/> Produits électriques                           | <input type="checkbox"/> Sécurité des personnes                               |
| <input type="checkbox"/> Approvisionnement énergétique                  | <input type="checkbox"/> Entreprise de transport de voyageurs                 |
| <input type="checkbox"/> Fabricant de véhicules ferroviaires            | <input type="checkbox"/> Nettoyage, maintenance et entretien                  |
| <input type="checkbox"/> Fabricant de véhicules routiers                | <input type="checkbox"/> Technique de sécurité, des signaux et de la manœuvre |
| <input type="checkbox"/> Composantes de véhicules                       | <input type="checkbox"/> Véhicules spéciaux                                   |
| <input type="checkbox"/> Accessoires de véhicules                       | <input type="checkbox"/> Infrastructure                                       |
| <input type="checkbox"/> Équipement intérieur de véhicules              | <input type="checkbox"/> Sous-station   |
| <input type="checkbox"/> Caténaires et composantes                      | <input type="checkbox"/> Assurances   |
| <input type="checkbox"/> Systèmes d'information des voyageurs           | <input type="checkbox"/> Associations   |
| <input type="checkbox"/> Comptage des voyageurs                         | <input type="checkbox"/> Publicité  |
| <input type="checkbox"/> Entretien des voies                            | <input type="checkbox"/> Installations d'ateliers                             |
| <input type="checkbox"/> Distributeurs gastronomie/ravitaillement       | <input type="checkbox"/> Autres   |
| <input type="checkbox"/> Communes et collectivités publiques            |   |